

CONSEIL D'ETAT, SECTION DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF

A R R E T

n° 188.182 du 24 novembre 2008

A.171.880/VIII-5501

En cause : **FRANCOIS** Philippe,
ayant élu domicile chez
Me Geoffroy GENERET, avocat,
boulevard de la Cambre 27
1000 Bruxelles,

contre :

la Province de Liège.

LE PRESIDENT F.F. DE LA VIII^e CHAMBRE,

Vu la requête introduite le 6 avril 2006 par Philippe FRANCOIS, qui demande l'annulation de "la délibération de la députation permanente du Conseil provincial de Liège du 9 février 2006 promouvant Alberte PIETTE au grade de Chef de bureau au service des expositions";

Vu les mémoires en réponse et en réplique régulièrement échangés;

Vu l'extrait du registre de l'état civil de la Ville de Liège duquel il ressort que Philippe FRANCOIS y est décédé le 6 mars 2008;

Vu le rapport de M^{me} CARLIER, premier auditeur au Conseil d'Etat;

Vu l'ordonnance du 14 octobre 2008, notifiée aux parties, ordonnant le dépôt du rapport et convoquant celles-ci à comparaître le 7 novembre 2008;

Entendu, en son rapport, M. CAMBIER, conseiller d'Etat;

Entendu, en ses observations, Me Charles-Henri de LA VALLEE
POUSSIN loco Me Geoffroy GENERET, avocat, comparaisant pour le requérant;

Entendu, en son avis conforme, M^{me} BEECKMAN de CRAYLOO, premier auditeur au Conseil d'Etat;

Vu le titre VI, chapitre II, des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973;

Considérant que le requérant est décédé le 6 mars 2008; que l'instance n'a pas été reprise; qu'il y a lieu de biffer l'affaire du rôle,

D E C I D E :

Article 1^{er}.

L'affaire n° A.171.880/VIII-5501 est biffée du rôle du Conseil d'Etat.

Article 2.

Les dépens, liquidés à la somme de 175 euros, sont mis à charge de la succession du requérant.

Ainsi prononcé à Bruxelles, en audience publique, le vingt-quatre novembre deux mille huit par :

M. CAMBIER,	conseiller d'Etat, président f.f.,
M ^{me} DRAPIER,	greffier assumé.

Le Greffier assumé,

Le Président f.f.,

B. DRAPIER.

L. CAMBIER.